




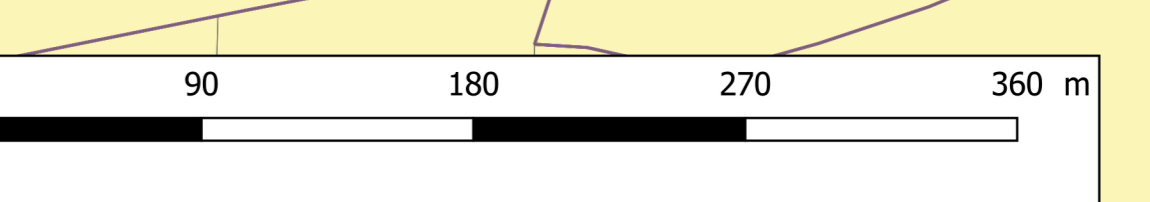
3.2 PLAN DE ZONAGE (Bourg)

1:2500

Arrêté par DCM en ...
Approuvé par DCM en ...

OXYRIA
Agence de Rouanne :
11 Place des Minimes 42300 Rouanne
Tél : 04 77 71 28 82
am@oxyria.fr

- ZONAGE :**
- Ub : Zone urbaine du bourg
 - Ud : Zone urbaine d'extension résidentielle
 - Ue : Zone urbaine d'équipement collectif ou d'intérêt public
 - UI : Zone urbaine à vocation d'activité économique
 - 1AUJ : Zone à urbaniser "ouverte" (cf. OAP)
 - 2AUJ : Zone à urbaniser "fermée à l'urbanisation"
 - N : Zone naturelle et forestière
 - NI : Zone à vocation d'activités de sport et loisirs
 - Nsc : Zone naturelle (secteur de carrière)
 - A : Zone agricole
 - Anc : Zone agricole non constructible
 - Ae : Zone agricole à vocation économique (STECAL)
- PRESCRIPTIONS :**
- Zones potentiellement humides
 - Emplacements réservés
 - Élément bâti remarquable du paysage (art.L.151-19 du CU)
 - Zone inondable du PPRi "Val d'Allier Nord" (cf. servitudes)
 - Changements de destination
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Espace boisé classé
 - Marge de recul de 100m de part et d'autre de la RN7 classée voie à grande circulation (article L.111-6 du code de l'urbanisme)
 - Canalisations GRT gaz (cf. servitudes)
 - Zone de protection d'une canalisation de gaz (cf. servitudes)
 - Périmètre réciprocity
 - PDA (Périmètre délimité des abords)
 - Chemin piétons



Révision

Indice i: sSecteur du périmètre PPRi "Val d'Allier Nord"
Indice p: Périmètre de protection des captages d'eau potable